

C'EST QUOI ?

Un dispositif qui permet aux **jeunes de 16 et 17 ans domiciliés à Fougères** de gagner de l'argent de poche en participant à la vie communale durant les **vacances scolaires de printemps et/ou d'été**.

POUR FAIRE QUOI ?

Participer à des petits chantiers ou travaux sur l'espace public ou dans les bâtiments communaux.

AVEC QUI ?

Du personnel de la mairie de Fougères.

COMBIEN DE TEMPS ?

3h30 par jour (dont 30 minutes de pause) - 5 jours maximum par période de vacances.

Où ?

Dans différents services de la mairie : espaces verts, sports, ludothèque, centre technique, bâtiments, voirie...

QUELLE CONTREPARTIE ?

3h30 = ½ journée = 15€ en espèces*

Max par période de vacances : 75€. Si je participe aux 2 périodes de vacances : 150€ max.

*L'indemnité est versée ultérieurement selon les conditions indiquées au moment de la confirmation de l'inscription.

QUELLE PROCEDURE POUR S'INSCRIRE ?

Sur Internet (<https://fougeres.fr/>) ou en retirant un dossier à l'accueil des Ateliers.

1. Je prépare mon dossier administratif à tout moment de l'année et je fournis les documents nécessaires :

- Fiche de renseignements (Annexe 1)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Photocopie de la pièce d'identité (ou tout document qui permet de justifier son âge)
- Photocopie de l'attestation d'assuré social (carte vitale)
- 1 exemplaire du contrat de participation (Annexe 2)
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Autorisation parentale (Annexe 3)

A déposer à l'accueil des Ateliers du lundi au samedi de 9h à 12h30 et du lundi au vendredi de 13h30 à 18h ou à envoyer par mail à jeunesse@fougeres.fr

Contact : Audrey Gillais, chargée de mission jeunesse

Tel : 02 99 94 89 89 - Adresse des Ateliers : 9, rue des Frères Dévéria

2. Je choisis les chantiers auxquels je souhaite participer pendant la période d'ouverture des inscriptions :

- **Inscriptions vacances de printemps** : du lundi 18 mars au lundi 1^{er} avril
 - **Inscriptions vacances d'été** : du samedi 1^{er} juin au lundi 1^{er} juillet
-

Besoin d'aide ou de renseignements pour compléter le dossier ou choisir les chantiers ?

Contactez l'accueil des Ateliers ou envoyez un mail à jeunesse@fougeres.fr



DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

FICHE DE RENSEIGNEMENTS (Annexe 1)

Je souhaite participer au dispositif argent de poche en 2019 ;

Mon nom :

Mon prénom :

Mon sexe : F M

Ma date de naissance :

Mon adresse :

Mon adresse mail :

Ma situation :

collégien(ne) ou lycéen (ne) – précisez l'établissement :

autre, précisez :

Mon numéro de téléphone :

Mon n° de sécurité sociale :

Le nom et prénom de mon responsable légal :

Son Adresse (si différente) :

Son Adresse mail :

Son numéro de téléphone :

Le nom de la personne à contacter en cas d'urgence le jour du chantier :

Son numéro de téléphone :

Informations complémentaires que vous souhaitez porter à notre connaissance :

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

CONTRAT DE PARTICIPATION (Annexe 2)

Ce contrat est un engagement de votre part ; lisez-le attentivement avant de le signer.

CONCERNANT LA PERIODICITE DE L'ACTIVITE

- L'activité « Argent de poche » se déroule pendant les vacances scolaires de printemps et d'été. Je peux participer au maximum à 5 demi-journées d'activités (selon les places disponibles) par période de vacances. Une demi-journée équivaut à 3h30 de présence.

CONCERNANT LA PONCTUALITE

- J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage de l'activité ne sera pas acceptée à y participer.
- Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu de l'activité avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.

CONCERNANT LA REALISATION DES ACTIVITES

- Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements et des chaussures adaptées à la nature des activités auxquelles je participerai.
- Etant indemnisé pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée de la mission, l'usage des téléphones portables est strictement interdit durant les activités. En conséquence, les téléphones portables devront être, à minima, placés sur répondeur.

CONCERNANT LA QUALITE DES TACHES EFFECTUEES ET LE COMPORTEMENT PENDANT LA MISSION

- Je m'engage à réaliser correctement les tâches qui me sont confiées.
- Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.
- Je reste courtois et poli avec mon entourage, c'est-à-dire les encadrants, les usagers de la collectivité et également envers les autres participants à l'activité.
- Durant la mission, je ne gêne pas les résidents des habitations auprès desquelles j'interviens.
- Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je lave et range le matériel et je le remets à l'encadrant à l'issue de l'activité.
- Je m'engage à respecter un devoir de réserve et à appliquer le principe de neutralité.

INDEMNISATION DE LA MISSION

- A l'issue de la mission, l'agent municipal référent en charge du suivi du chantier vérifiera sa bonne exécution. Un document qui vous permettra de récupérer ultérieurement votre indemnité vous sera alors remis.

SANCTIONS APPLIQUEES EN CAS DE NON-RESPECT D'UN DES POINTS ENONCES PRECEDEMMENT

- Exclusion temporaire ou définitive du dispositif « Argent de poche ».
- Non-indemnisation de la mission pour laquelle les consignes n'ont pas été respectées ou durant laquelle votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Fait à Fougères, en deux exemplaires, dont un exemplaire à conserver, le

Nom, prénom et signature du participant, précédés de la mention « lu et approuvé »

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

AUTORISATION PARENTALE (Annexe 3)

Je soussigné(e), Madame, Monsieur, (nom et prénom)

en qualité de tuteur légal, déclare, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat de participation auquel (nom et prénom du jeune) **s'engage :**

- La mairie de Fougères ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération « Argent de poche ». En aucun cas, la gratification versée pour la participation à l'activité « Argent de poche » ne pourra avoir équivalence de salaire.
- Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.
- La mairie de Fougères s'engage à souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance Responsabilité Civile lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des activités. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

J'autorise (nom et prénom du jeune)

à participer à l'opération « Argent de poche » pendant les vacances scolaires de printemps et/ou d'été et à percevoir son indemnité en fin de mission sous la forme d'un versement en numéraire.

Je certifie que (nom et prénom du jeune)

est bien domicilié à Fougères à l'adresse suivante :

Dans le cadre des missions « Argent de poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés avec vos enfants, ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les activités effectuées sur la ville de Fougères et non à des fins commerciales :

- J'autorise les prises de vue
- Je refuse les prises de vue

Fait à _____, le _____

Nom, prénom et signature du représentant légal, précédés de la mention « lu et approuvé »